

**BULLETIN D'INSCRIPTION A LA RESTAURATION SCOLAIRE 2019/2020****A RETOURNER A LA CAISSE DES ECOLES DU 3^e**2 rue Eugène Spuller - 75003 PARIS ou par courriel en **PDF uniquement**cde3inscription@caissedesecoles.fr1^{ère} demande Renouvellement Périscolaire **RESPONSABLE DE L'ENFANT A QUI DOIT ETRE ADRESSÉ LA FACTURE**

Nom Prénom

Adresse Personnelle : N°.....rue

Code postal Ville

Téléphone domicile Portable

Courriel (**Obligatoire** en majuscules) : @.....

Numéro d'allocataire CAF : Quotient Familial CAF :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ENFANTS

Nom (enfant)	Prénom (enfant)	Fille ou Garçon	Date de naissance	Ecole	Classe

Déjeunera (ont) à compter du : Jour de la rentrée scolaire **02/09/2019** autre date :**Jours de fréquentation de la restauration scolaire** : Merci de cocher les jours souhaités et d'indiquer le prénom des enfants si les jours sont différents.

Prénoms	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi

LA FACTURATION EST ÉTABLIE PAR PÉRIODE DE DEUX MOIS.
L'INSCRIPTION AU RESTAURANT SCOLAIRE IMPLIQUE LE PAIEMENT DE TOUS LES REPAS
COMMANDÉS SELON LE CHOIX CI-DESSUS.

**Toute modification en cours d'année doit se faire
IMPÉRATIVEMENT** auprès de nos services
(possibilité de modifier avant chaque retour de vacances, pour la période suivante).
Pour l'attribution de votre tarif applicable dès le 1^{er} septembre 2019, vous devez
fournir obligatoirement la photocopie des justificatifs demandés au verso.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement de la Caisse des Ecoles du 3^e.

Date :

SIGNATURE :

BAREME TARIFAIRE
ANNEE SCOLAIRE 2019 – 2020
A DÉPOSER ENTRE LE 15 JUIN ET LE 6 SEPTEMBRE DE 8H30 A 16H

Nous invitons les familles à prendre connaissance des tarifs des repas des enfants à la restauration.

Tranches	TARIFS par repas au 1 ^{er} septembre 2019	Quotient familial correspondant
1	0,13 €	Moins de 234,01€
2	0,85 €	234,01€ à 384,00€
3	1,62 €	384,01€ à 548,00€
4	2,28 €	548,01€ à 959,00€
5	3,62 €	959,01€ à 1370,00€
6	4,61 €	1370,01€ à 1900,00€
7	4,89 €	1900,01€ à 2500,00€
8	5,10 €	2500,01€ à 3333,00€
9	6,00 €	3333,01€ à 5000,00€
10	7,00 €	A partir de 5000,01€

Pour le calcul de votre tarif, je vous remercie de **joindre les photocopies** des documents suivants :

- ★ Attestation du quotient familial de la Caisse d'Allocations Familiales datée de moins de 3 mois
- ★ Pour les familles ne bénéficiant pas de prestations de la CAF, **le dernier avis d'imposition ou de non-imposition** pour chacun des adultes présents au foyer.
- ★ Merci de fournir une enveloppe timbrée au tarif en vigueur à votre nom et adresse, pour l'envoi de votre notification (Facultatif).

L'ensemble du dossier est à déposer au secrétariat de la Caisse des écoles, 2 rue Eugène Spuller 75003 Paris du lundi au vendredi de 8h30 à 16h, tel 01 42 77 40 42 ou par courriel en PDF: cde3inscription@caissedesecoles.fr

Tout changement de situation doit impérativement être signalé auprès de la Caisse des écoles du 3^e et sera pris en compte sur la période de facturation suivante.

ATTENTION : Sans les documents ci-dessus demandés, le tarif 10 sera appliqué automatiquement, soit 7€ le repas.

A partir du 9 septembre 2019, les familles n'ayant pas fait de demande de réduction ou arrivant après cette date, seront facturées au plein tarif pour la première période de facturation (septembre/octobre) et les suivantes s'ils ne régularisent pas leur situation.

Remboursement de repas :

A partir de trois repas consécutifs non pris par un élève, pour raison médicale **EXCLUSIVEMENT**, il est possible de procéder au remboursement. Des imprimés sont à votre disposition auprès de la direction de l'établissement scolaire. Ils devront être signés par la direction, complétés par les parents puis adressés à la Caisse des Ecoles accompagnés **d'un certificat médical**.



Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé de la Caisse des écoles. Elles sont destinées à la Caisse des écoles et à la Ville de Paris pour l'inscription, la tarification, la facturation et le règlement des services et prestations proposés aux familles et, anonymisées pour un usage statistique les concernant. Elles sont conservées pendant trois ans.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement ainsi que d'un droit d'opposition. Pour toute information complémentaire adressez-vous au responsable de traitement de la Caisse des écoles.

En cas de désaccord avec une décision vous concernant et après recours gracieux auprès de la Caisse des écoles, vous pouvez exercer un recours auprès du Médiateur de la Ville de Paris :

- en ligne sur le site mediation.paris.fr ;
- par courrier à : Médiateur de la Ville de Paris - 1, place Baudoyer, 75004 Paris ;
- en vous rendant à l'une de ces permanences (dates et horaires disponibles sur internet ou en mairie d'arrondissement).

Si aucun accord n'est trouvé, vous pouvez également vous adresser au Tribunal administratif de Paris, dans un délai de deux mois à compter du jour de la réception de la décision ou de la date à laquelle soit l'une des parties, soit le Médiateur déclare que la médiation est terminée.